

# Bilan du plan d'action pour prévenir et traiter la violence et l'intimidation à l'école

École de la Marée-Montante, École de l'Orée-des-bois et École de l'Étoile Filante

28 juin 2023

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un plan d'action pour prévenir et traiter la violence et l'intimidation. Notre plan d'action a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le (2023-06-12). Vous pouvez trouver la version intégrale du plan d'action sur chacun des sites Internet de nos écoles.

École de la Marée-Montante

École de l'Orée-des-bois

École de l'Étoile Filante

## Actions réalisées en 2022-2023

Utilisation de la plateforme interactive <<moozoom>> pour animer des ateliers pour l'amélioration de la santé mentale des jeunes; Pratique de l'approche IPC (Impact Pleine Conscience) avec la présentation de techniques d'impact et l'utilisation de la pleine conscience; Interventions différées; Surveillance stratégique dans la cour extérieure; Activités de préventions; Concertation entre les équipes-écoles; Présentation et application du code de vie; Rappel des coordonnées des personnes à contacter au besoin; Application de conséquences cohérentes en lien avec les manquements au code de vie; Communication entre l'école et les parents; Information sur l'utilisation des écrans chez les jeunes pour les parents via l'info-parents; Animation d'activités sur le développement des habiletés sociales; Moyens d'apaisements à la disposition des élèves.

## Impacts de nos actions

Comportements améliorés pendant les transitions; Parents n'hésitent pas à communiquer avec le personnel de l'école pour dénoncer une situation; Les élèves connaissent bien les règlements concernant la violence; Développement de relation positive entre les élèves et les membres du personnel; Les élèves se sentent davantage inclus par les autres.

## Actions prévues pour 2023-2024

Maintien des actions réalisées en 2022-2023; Bonification du projet éducatif; Mettre en place le programme SCP (soutien au comportement positif); Mettre en place une activité de prévention pour inciter les élèves à dénoncer (témoins ou victimes de violence et d'intimidation); Formation pour le personnel pour intervenir en situation de crise; Transmettre des informations aux parents et aux enseignants sur la cyberagression; Tournée des classe sur le thème de l'intimidation et sur la prévention de la violence.

## Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

## Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).

Rédigé par Camille Ouellet, conseillère en rééducation

Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

Québec

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83.1, LIP). Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan d'action.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



ÉCOLE DE LA MARÉE-MONTANTE, DE L'ORÉE-DES-BOIS ET DE L'ÉTOILE FILANTE